

Boucle de la Rumont au départ de Moivrons



Visorando

Une randonnée proposée par *fmaggiore*

Randonnée agréable et variée. Points de vue sur la vallée de la Seille, sur la vallée de la Natagne et sur la vallée de la Mauchère.



Durée :	6h35	Difficulté :	Difficile
Distance :	18.94km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	490m	Moyen de locomotion :	A pied
Dénivelé négatif :	460m	Commune :	Moivrons (54760)
Point haut :	485m		
Point bas :	251m		

Description

Stationner à Moivrons sur le parking côté droit de l'église.

(D/A) Emprunter à droite la Rue de la Gare. Atteindre le carrefour de la rue desservant l'église.

(1) Obliquer à 90° dans cette rue, passer devant l'église pour prendre tout de suite à gauche et parvenir au Chemin de Breuil.

(2) L'emprunter à droite, couper la Rue de Villers et prendre le chemin de Bratte. Poursuivre dans ce chemin, passer sous la ligne électrique. Longer à distance le Ruisseau de Guelotte, s'en écarter ensuite pour parvenir au Col de Vassuchamp.

(3) Prendre le chemin sur la gauche en lisière de forêt. Monter dans la forêt en suivant ce chemin jusqu'à la clairière (ne pas prendre de chemin sur votre droite en montant). Atteindre un carrefour en T.

(4) Emprunter le sentier de droite et continuer tout droit dans le Bois de la Tremblouze. Rejoindre le carrefour du chemin menant à grande piste desservant une antenne (le radar de Bratte).

(5) Poursuivre en face dans la forêt pour rejoindre la route D90E. La prendre à gauche et rejoindre un carrefour sous la ligne électrique.

(6) Prendre à droite le sentier pour remonter en face vers la Forêt de la Rumont. Rejoindre la grande piste forestière de la forêt à un carrefour en T.

(7) La prendre à gauche, passer la barrière. Aller jusqu'à son terminus, prolonger par le sentier qui lui fait suite et rejoindre un carrefour à 4 directions.

(8) Poursuivre tout droit dans la direction de Malleloy. Parvenir et descendre sur le Chemin des Combes pour retrouver plus bas l'Allée des Encloses.

(9) L'emprunter à gauche pour atteindre le sentier à hauteur du passage sur la Mauchère.

(10) Traverser à droite le ruisseau et rejoindre plus bas la D90.

(11) Tourner à droite pour recouper la D90 et continuer sur la Voie Verte de la Mauchère en direction de Faulx

Continuer toujours tout droit sur la Voie Verte de la Mauchère jusqu'à la gare de Leyr.

(12) Prendre à gauche de la route, le chemin continue parallèlement à la route.

(13) Traverser la D90f et poursuivre sur la Voie Verte jusqu'à l'Étang du

Points de passages

- D/A Parking côté droit de l'église**
N 48.824549° / E 6.253286° - alt. 251m - km 0
 - 1 Carrefour vers l'église**
N 48.823567° / E 6.249813° - alt. 292m - km 0.28
 - 2 Chemin du Breuil**
N 48.821159° / E 6.250079° - alt. 300m - km 0.57
 - 3 Col de Vassuchamp**
N 48.814148° / E 6.231233° - alt. 400m - km 2.27
 - 4 Clairière**
N 48.809736° / E 6.229362° - alt. 447m - km 2.81
 - 5 Variante**
N 48.810013° / E 6.221286° - alt. 446m - km 3.41
 - 6 Intersection Route de Bratte**
N 48.812198° / E 6.204522° - alt. 396m - km 4.74
 - 7 Carrefour de la Rumont**
N 48.813864° / E 6.192281° - alt. 461m - km 5.71
 - 8 Panneau Malleloy**
N 48.798148° / E 6.174211° - alt. 373m - km 7.96
 - 9 Allée des Encloses**
N 48.793048° / E 6.168707° - alt. 256m - km 8.76
 - 10 D90**
N 48.791058° / E 6.173287° - alt. 267m - km 9.17
 - 11 Voie Verte Mauchère**
N 48.788725° / E 6.174724° - alt. 267m - km 9.51
 - 12 Gare de Leyr**
N 48.808648° / E 6.260284° - alt. 296m - km 16.99
 - 13 Voie Verte Leyr-Villers**
N 48.811249° / E 6.258978° - alt. 297m - km 17.31
 - 14 Étang du Jardinot**
N 48.819177° / E 6.256063° - alt. 292m - km 18.24
 - 15 D10 entrée de Moivrons**
N 48.823607° / E 6.255412° - alt. 285m - km 18.74
- D/A Parking côté droit de l'église**

Jardinet de Villers-lès-Moivrons (tables de pique nique).

N 48.824477° / E 6.253562° - alt. 286m - km 18.94

(14) Poursuivre sur la Voie Verte jusqu'à l'intersection avec la D10.

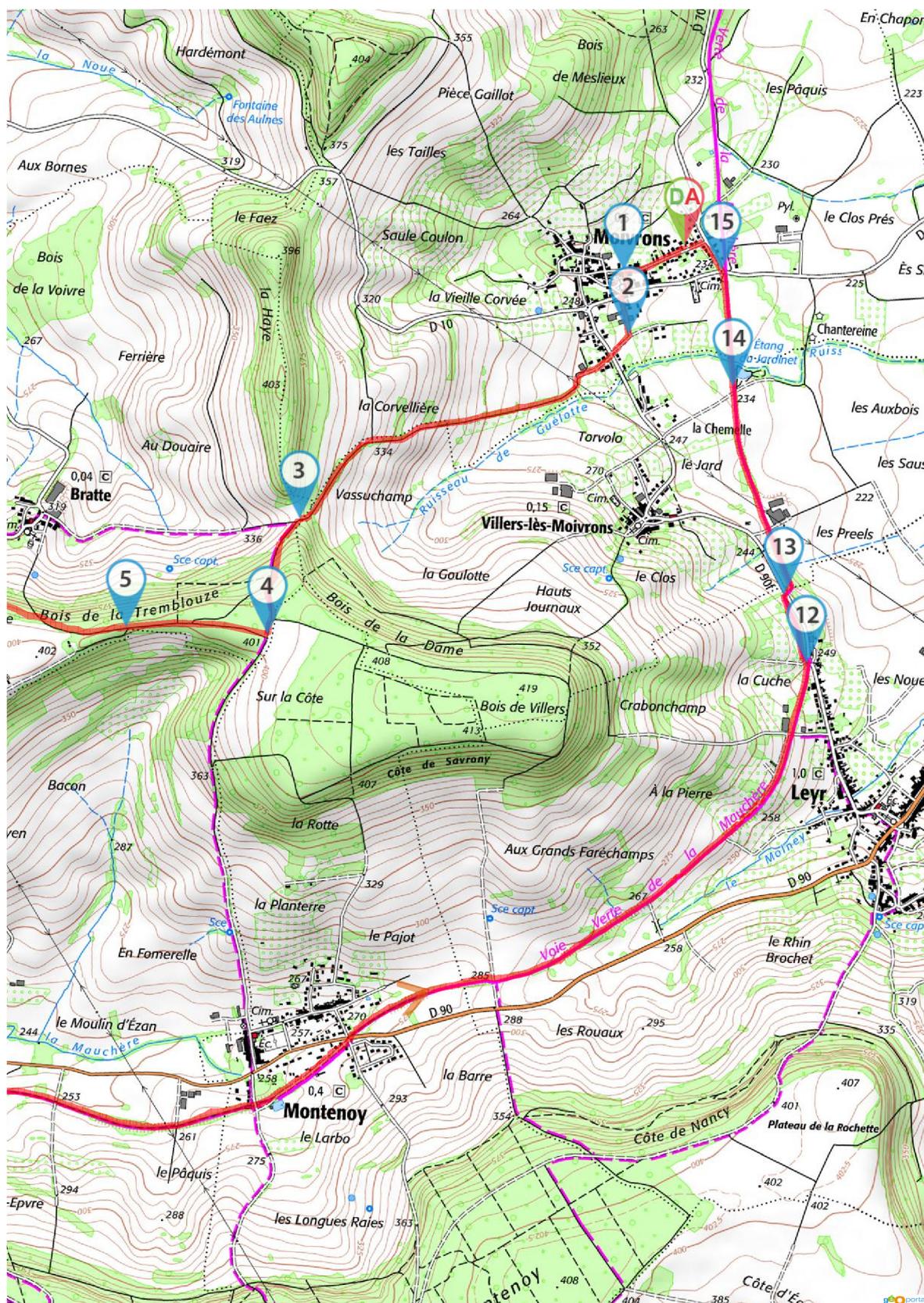
(15) Tourner à gauche et remonter la Grand Rue pour retrouver le parking

(D/A).

Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-boucle-de-la-rumont-au-depart-de-moivron/>

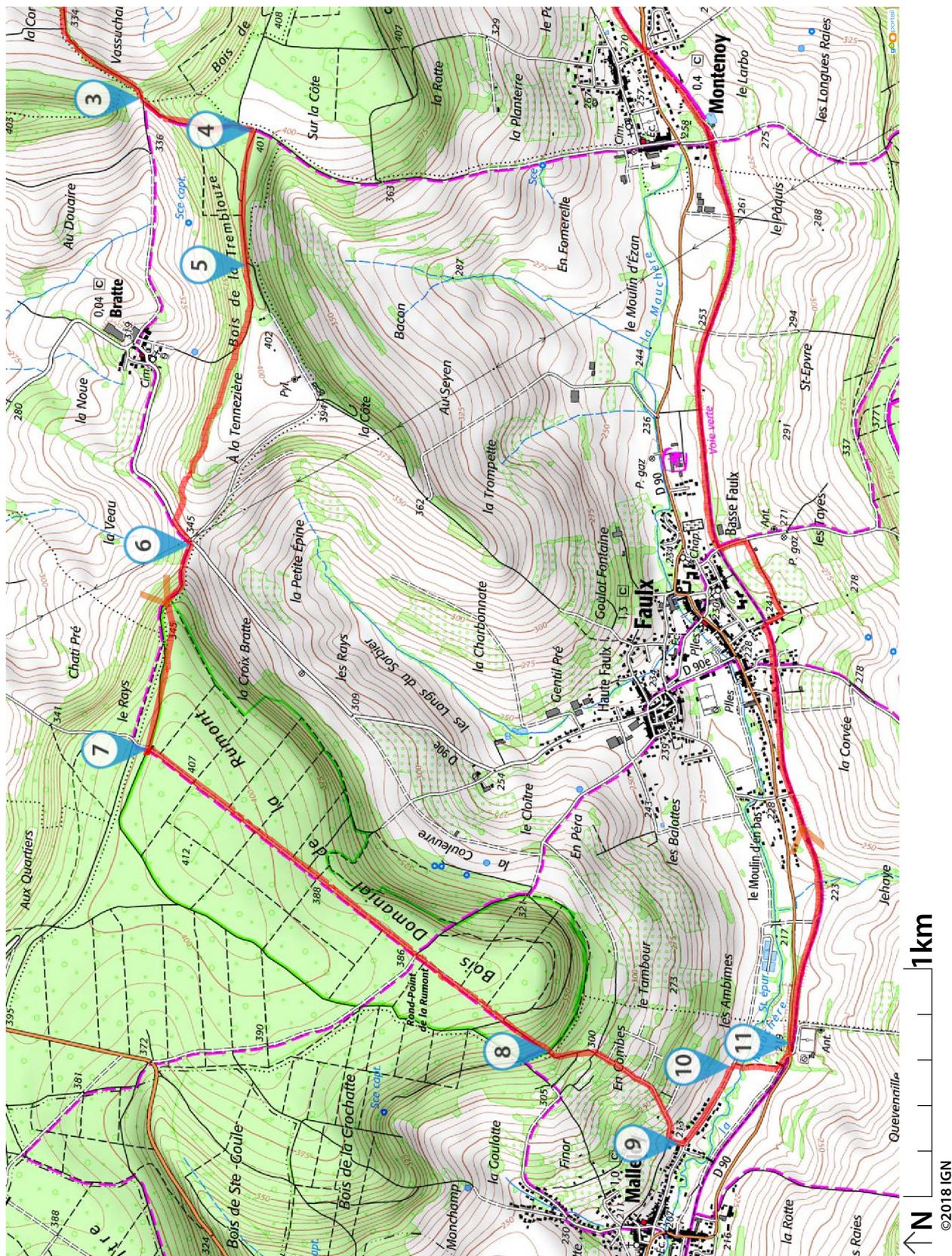
Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



©2018 IGN

Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site: neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

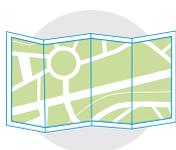
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



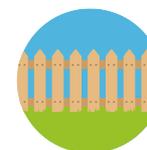
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.